

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS31/6

1er juillet 1997

(97-2678)

Original: anglais

CANADA - CERTAINES MESURES CONCERNANT LES PERIODIQUES

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 27 juin 1997, adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Canada - Certaines mesures concernant les périodiques*, AB-1997-2. Ce rapport sera distribué le lundi 30 juin 1997 aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Mitsuo Matsushita en qualité de Président de la section, et M. Claus-Dieter Ehlermann et moi-même en qualité de membres.